



Charte des – – ACHATS RESPONSABLES

Le Groupe LEGENDRE s'est engagé dans une démarche de progrès RSE depuis 2012 avec, dans un premier temps, la signature de la charte CO2, dans le cadre de son activité historique de transport routier de marchandises.

Il a ensuite élargi les champs d'application de cette démarche à l'ensemble des activités du groupe pour être labellisé Lucie ISO 26000 depuis 2019.

Depuis toujours, le Groupe LEGENDRE construit des relations fortes et durables avec ses partenaires, fondées sur la confiance, l'intérêt et le respect mutuel.

Les relations que nous entretenons avec nos fournisseurs et sous-traitants s'inscrivent totalement dans ce cadre.

Nous souhaitons les matérialiser à travers cette charte des achats responsables que nous vous remercions de ratifier, de respecter et faire respecter.

POURQUOI UNE CHARTE — — des Achats Responsables ?

01

“ La Charte des Achats Responsables de LEGENDRE a pour vocation d’être un cadre de référence commun pour notre Service Achats, nos fournisseurs et nos sous-traitants.

Parce que la qualité de nos prestations passe par la confiance que nous nous accordons mutuellement, nous souhaitons partager avec vous nos engagements, y compris en faveur du développement durable, et les intégrer à cette démarche de progrès continu.

Nous nous attachons à ce que l’ensemble de nos fournisseurs et sous-traitants, quels que soient les pays dans lesquels ils sont implantés, respectent les Droits de l’Homme, les réglementations et les exigences éthiques, sociales et environnementales dans les pays concernés.

La Charte des Achats Responsables de LEGENDRE présente nos engagements réciproques dans le cadre de nos relations.

Cette Charte témoigne de notre volonté d’intégrer les principes de la RSE dans l’ensemble de nos métiers et de les promouvoir dans nos relations avec nos partenaires.

Son respect est une condition essentielle pour assurer la continuité de la relation entre le Groupe LEGENDRE et ses fournisseurs et sous-traitants. Nous comptons sur eux, mais aussi sur nos équipes, pour l’appliquer au quotidien.

Nous privilégions une relation équilibrée, c’est pourquoi nous vous encourageons à nous remonter toute détection d’une mauvaise pratique par e-mail (riskmanagement@legendre.fr) ou par courrier en écrivant au Service Risk Management LEGENDRE, La Petite Noue — BP 10003, 28330 LA BAZOCHE-GOUET.

Ensemble, engageons-nous à nous donner les moyens d’une relation client-fournisseur respectueuse des principes RSE !

”

**Damien —
— TRICARD**



Les engagements du groupe Legendre – – EN MATIÈRE DE RSE

02

Le Groupe LEGENDRE applique la réglementation en vigueur dans chaque pays où il exerce ses activités. Le Groupe LEGENDRE respecte également les règles internationales édictées par l'Organisation des Nations Unies et adhère tout particulièrement aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, aux Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et aux principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE).



Le Groupe LEGENDRE met à jour son rapport RSE qui est communiqué à ses principales parties prenantes externes et internes, il est également publié annuellement sur le site du Pacte Mondial des Nations Unies.

Par ailleurs, le Groupe LEGENDRE est labellisé LUCIE 26000 et améliore perpétuellement sa démarche RSE.

Cette progression a été évaluée par l'agence de notation ECOVADIS en obtenant une médaille d'argent en 2017 qui a été suivie de médailles d'or pour les années suivantes.



LES ENGAGEMENTS ENVERS — — les Fournisseurs et sous-traitants

03

Les fournisseurs et sous-traitants du Groupe LEGENDRE jouent un rôle clé dans sa croissance et contribuent à développer son projet d'entreprise.

Aussi, il est important de rappeler les engagements que prend le Groupe LEGENDRE, à travers son service Achats, envers vous fournisseurs et sous-traitants.

▶▶▶▶ INDÉPENDANCE

Le Groupe LEGENDRE décline toute gratification qui ne serait pas en lien avec les activités professionnelles de la part de ses fournisseurs et prestataires. Dans ce cadre, les salariés du Groupe LEGENDRE ne sont pas autorisés à donner leur adresse personnelle à un fournisseur.

Pour ces mêmes raisons, le Groupe LEGENDRE n'envoie pas à ses fournisseurs ou sous-traitants de gratification qui ne serait pas en lien avec les activités professionnelles.

▶▶▶▶ CONFIDENTIALITÉ

Le Groupe LEGENDRE garantit, tout au long de sa relation d'affaires, ou après l'avoir rompue, la confidentialité des données non publiques relatives à ses fournisseurs. Le Groupe LEGENDRE ne peut utiliser ou révéler à toute autre personne morale ou physique des informations qualifiées de sensibles et/ou confidentielles. Dans le cadre des échanges avec les fournisseurs, ce type d'information relatif notamment aux accords com-

merciaux, données techniques et financières, sont couverts par un document légal mutuellement signé.

Le Groupe LEGENDRE assure également la protection et la confidentialité des données relatives à ses échanges via notamment sa politique RGD et le Groupe LEGENDRE attend une réciprocité de traitement de la part de ses fournisseurs et sous-traitants.

»»»» CONFLIT D'INTÉRÊTS

Le Groupe LEGENDRE fait preuve de discernement afin d'éviter toute situation pouvant présenter un conflit d'intérêts ou être perçue comme telle.

Les parties contractantes s'interdisent à tirer un profit personnel quelconque d'une transaction.

»»»» CONCURRENCE, ÉQUITÉ ET TRANSPARENCE

Le Groupe LEGENDRE applique des méthodes d'achats qui stimulent la concurrence entre les fournisseurs, traite ses fournisseurs avec honnêteté et respect, et donne les mêmes chances à tous, dans les phases de sélection des fournisseurs pour la construction du panel comme dans l'attribution des affaires. Le Groupe LEGENDRE sélectionne ses fournisseurs de manière impartiale en fonction de critères prédéfinis et transparents. Si une

décision d'achat est contraire à l'application de ces méthodes, le personnel du Groupe LEGENDRE avise la Direction.

Dans le cas où un fournisseur commet une erreur manifeste dans ses cotations ou transactions, préjudiciable à la pérennité des échanges commerciaux futurs, cela lui est signalé par écrit. Les relations sont ainsi fondées sur des principes de transparence et d'intégrité.

»»»» RÉDUCTION DES RISQUES DE DÉPENDANCE RÉCIPROQUE

Le Groupe LEGENDRE cherche à éviter toute dépendance économique qui pourrait mettre en péril les intérêts de chacun.

Notre poids élevé dans l'activité d'une PME peut être un facteur de risque en cas d'évolution brutale des volumes de commande. Le cas échéant, le désengagement éventuel envers un fournisseur sera anticipé et progressif afin de tenir compte de l'ancienneté des relations avec l'entreprise, du degré éventuel de dépendance, ainsi que de ses possibilités de se diversifier ou de s'adapter.

Le Groupe LEGENDRE invite ses fournisseurs à constamment diversifier leur clientèle afin d'éviter une dépendance économique significative.

Un fournisseur qui acquiert un monopole technique peut, de fait, mettre en risque les approvisionnements du Groupe LEGENDRE. Il est alors souhaité logiquement qu'une seconde source d'approvisionnement soit intégrée au panel des fournisseurs, par exemple, sous la forme de transfert de licence justement rémunérée.

»»»» DÉLAIS DE PAIEMENT

Le Groupe LEGENDRE s'engage à respecter le plafonnement des délais de paiement introduit par la loi de modernisation de l'économie.

LES ENGAGEMENTS DES FOURNISSEURS — — et des sous-traitants vis-à-vis de Legendre

04



Ces engagements sont relatifs au respect des Droits Humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Pour mieux comprendre les enjeux de ces dix principes, chacun d'entre eux est détaillé par le réseau local français officiel de l'UNGC.

LES 10 PRINCIPES



»»»» DROITS DE L'HOMME

- 01 — Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.
- 02 — Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.



»»»» ENVIRONNEMENT

- 03 — Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement.
- 04 — Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- 05 — Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

>>>> NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL



- 06 - Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
- 07 - Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi.
- 08 - Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
- 09 - Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.



>>>> LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- 10 - Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Nous demandons à nos fournisseurs et sous-traitants le respect des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Le Groupe LEGENDRE sera attentif à tout élément justifiant d'une démarche RSE et pourra soumettre ses fournisseurs à des audits.

ENFIN, EN CONTREPARTIE DE NOS ENGAGEMENTS, LES VÔTRES SONT :

- D'être expert et/ou reconnu pour leurs compétences dans leur domaine d'activité.
- De ne pas utiliser de sous-traitance sans autorisation écrite de notre part.
- De respecter la confidentialité des informations.
- D'assurer que les solutions proposées soient libres de droit.
- De fournir un produit et/ou service ayant un impact environnemental maîtrisé.
- De mettre à disposition de l'entreprise du personnel déclaré, compétent, formé à l'opération à effectuer en toute sécurité pour les biens et les personnes
- De respecter les règles et les procédures communiquées.
- De contracter les assurances nécessaires.
- De ne pas exercer d'activité concurrente.
- De remonter à la direction du Groupe Legendre toute suspicion d'acte répréhensible en matière de corruption.

En signant cette charte, je m'engage à respecter les 10 principes de l'UNGC et les 10 engagements fournisseurs et sous-traitants.

Cachet, date et signature :



transport multimodal



logistique & stockage



transfert industriel



emballage industriel



sourcing



conseil & ingénierie



SIÈGE SOCIAL :

La Petite Noue - BP 10003
28330 La Bazoche-Gouet

+33 (0)2 37 29 37 00

✉ riskmanagement@legendre.fr

www.legendre.fr